



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada

See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la presentation
dune soumission

NA
Alberta

NA
Bid Fax: (780) 497-3510

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Northern Contaminated Site Program
Canada Place/Place du Canada
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Title - Sujet Services de soutien aux communicati Services de soutien aux communications - Cambridge Bay, NU	
Solicitation No. - N° de l'invitation 3Y002-210023/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 3Y002-210023	Date 2021-01-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$NCS-064-11978	
File No. - N° de dossier NCS-0-43194 (064)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Mountain Standard Time MST on - le 2021-02-23 Heure Normale des Rocheuses HNR	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dallas Scott	Buyer Id - Id de l'acheteur ncs064
Telephone No. - N° de téléphone (780) 224-7200 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Canadian High Arctic Research Station 1 Uvajuq Road P.O. Box 2150 Cambridge Bay, NU X0B 0C0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y002-210023/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y002-210023

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
NCS-0-43194

Id de l'acheteur - Buyer ID
NCS064
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**LA MODIFICATION 001 DE L'INVITATION À SOUMETTRE À L'ADRESSE 3Y002-210023/A
COMME SUIT :**

1) Réviser ANNEXE « A », ÉNONCÉ DES TRAVAUX

EFFACER : ANNEXE « A », ÉNONCÉ DES TRAVAUX – dans son intégralité.

INSÉRER : ANNEXE « A », ÉNONCÉ DES TRAVAUX (RÉVISÉ 2021-01-29) – attaché.

2) Réviser date de clôture de l'invitation

DATE DE CLÔTURE A RÉVISÉ :

02:00 PM HNR le 2021-02-23

Si vous avez déjà soumis votre proposition, il se pourrait que vous souhaitiez la réviser. Les révisions de votre proposition doivent être soumises dans une enveloppe scellée (le contenu doit être indiqué clairement sur l'extérieur de l'enveloppe). L'Unité de réception des soumissions doit recevoir toute révision de votre proposition au plus tard à la date et à l'heure d'échéance indiquées à la page 1 du présent document. Les révisions de votre proposition reçues après la date et l'heure d'échéance seront considérées comme en retard et seront retournées sans être ouvertes.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DOIVENT DEMEURER
EN VAGUER A PLEIN EFFET**

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

(RÉVISÉ 2021-01-29)

1. TITRE

Savoir polaire Canada Contrat de service avec autorisations de tâches pour produits de connaissances et de communications (2020-2022)

2. CONTEXTE

Savoir polaire Canada (POLAIRE) a actuellement une série d'exigences en matière de connaissances et de communications pour les produits imprimés, Web et multimédias en 2020-2021 et 2021-2022. Il faut un entrepreneur de services de communication expérimenté pour fournir des conseils d'expert et pour s'engager dans des tâches autorisées pour concevoir et produire ces produits.

Le mandat de POLAIRE est de faire progresser les connaissances sur l'Arctique canadien afin d'améliorer les possibilités économiques, la gérance environnementale et la qualité de vie de ses résidents ainsi que celle de toute la population canadienne; de promouvoir le développement et la diffusion des connaissances des autres régions circumpolaires, notamment l'Antarctique; de renforcer le rôle de chef de file du Canada en matière d'enjeux dans l'Arctique; et d'assurer la mise sur pied d'une plateforme de recherche scientifique au sein de l'Arctique canadien.

POLAIRE joue un rôle unique dans l'avancement de la compréhension collective des régions polaires par les Canadiens en mettant à contribution les connaissances polaires actuelles, de manière importante et accessible, afin de combler les lacunes en matière de connaissances et de répondre aux préoccupations des collectivités du Nord canadien.

3. PORTÉE

L'entrepreneur doit exécuter les tâches autorisées par l'autorité contractante décrites dans le présent énoncé des travaux, spécifiées par le responsable du projet et le responsable technique.

4. OBJECTIFS

L'entrepreneur doit exécuter les tâches autorisées par l'autorité contractante décrites dans le présent énoncé des travaux, précisées par le responsable du projet et le responsable technique comme il est demandé de le faire en 2020-2021 et 2021-2022. L'entrepreneur aidera POLAIRE à répondre à ses exigences en matière de connaissances et de communications pour les produits imprimés, Web et multimédias.

5. TÂCHES

Certaines tâches de l'entrepreneur devant être autorisées par l'autorité contractante requièrent la compréhension du jargon scientifique technique et des concepts qui se rapportent aux tâches prévues (p. ex. pour la révision professionnelle du texte des rapports n° 1 à n° 4, des fiches d'information et des documents de synthèse n° 1 à n° 5). L'entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes, telles qu'autorisées par l'autorité contractante :

5.1 Assister à une première réunion avec le responsable du projet, le responsable technique et les autres intervenants du projet pour discuter des objectifs et des exigences du mandat ainsi que de l'approche et de la méthodologie provisoires de l'entrepreneur pour répondre aux exigences prévues. La réunion aura lieu dans les deux (2) semaines suivant l'attribution du contrat par vidéoconférence ou par téléconférence (selon la décision du responsable du projet et du responsable technique).

5.2 Les tâches autorisées prévues dans le cadre de ce contrat de service sont notamment les suivantes :

5.2.1 Production de rapports

POLAIRE prévoit que l'entrepreneur devra appuyer la production d'un à quatre (de 1 à 4) rapports au cours de 2020-2021 et 2021-2022.

La production de certains rapports pouvant comprendre :

- Conception et production du rapport n° 1 : [rapport sur les changements climatiques]
 - Révision professionnelle ou amélioration du texte;
 - Création des illustrations et des cartes ou octroi de licences pour leur création selon les besoins;
 - Mise en page (présentation générale du document, y compris la mise en page associée en quatre [4] langues différentes [anglais, français, inuktitut et inuinnaqtun, pour laquelle une copie du texte traduit sera fournie à l'entrepreneur par le responsable du projet ou le responsable technique]).
- Conception du rapport n° 2 : [rapport sur la base de données des populations autochtones du Nord]
 - Révision professionnelle du texte;
 - Création d'illustrations ou octroi de licences pour leur création;
 - Révision professionnelle ou amélioration des figures, des tableaux, des graphiques et des schémas, selon les besoins;
 - Mise en page (présentation générale du document, statistiques descriptives, données, tableaux et annexes, présentés par région, territoire ou province, y compris la mise en page associée en quatre [4] langues différentes [anglais, français, inuktitut et inuinnaqtun, pour lesquelles une copie du texte traduit sera fournie à l'entrepreneur par le responsable du projet ou le responsable technique]).
- Conception et production du rapport n° 3 : [rapport d'analyse économique sur la science et la technologie 2015-2020]
 - Révision professionnelle ou amélioration du texte;
 - Mise en page (présentation générale du document, statistiques descriptives, y compris la mise en page associée en quatre [4] langues différentes [anglais, français, inuktitut et inuinnaqtun, pour laquelle une copie du texte traduit sera fournie à l'entrepreneur par le responsable du projet ou le responsable technique]).

- Conception et production du rapport n° 4 : [rapport de la réunion scientifique communautaire, 10 mars 2020]
 - Révision professionnelle du texte;
 - Mise en page (présentation générale du document, statistiques descriptives, y compris la mise en page associée en quatre [4] langues différentes [anglais, français, inuktitut et inuinnaqtun, pour laquelle une copie du texte traduit sera fournie à l'entrepreneur par le responsable du projet ou le responsable technique]).

La production d'autres rapports peut être requise.

5.2.2 Production de fiches d'information

POLAIRE prévoit que l'entrepreneur devra appuyer la production de 20 à 25 fiches d'information au cours de 2020-2021 et 2021-2022.

La production de certaines fiches d'information pouvant comprendre :

- Conception et production de fiches d'information : [fiches d'information sur la série de résultats de la recherche de POLAIRE]
 - Révision professionnelle du texte;
 - Création d'illustrations ou octroi de licences pour leur création.
- Conception et production des fiches d'information n° 1, n° 2, n° 3, et n° 4 : [fiches d'information sur la série de résultats de recherche de POLAIRE sur les énergies et les infrastructures propres]
 - Mise en page (présentation générale du document, y compris la mise en page associée en quatre [4] langues différentes [anglais, français, inuktitut et inuinnaqtun, pour laquelle une copie du texte traduit sera fournie à l'entrepreneur par le responsable du projet ou le responsable technique]).

La production d'autres fiches d'information peut être requise.

5.2.3 Production de documents de synthèse à partir de l'évaluation collaborative

POLAIRE prévoit que l'entrepreneur devra appuyer la production de cinq (5) documents de synthèse issus de l'évaluation collaborative au cours de 2020-2021 et 2021-2022. L'un des documents comporte deux (2) sections ou sous-documents distincts.

La production de certains documents de synthèse issus du rapport d'évaluation collaborative pouvant comprendre :

- Conception et production des documents de synthèse n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5 : [1. le caribou : a) abondance et migration, et b) dynamique prédateur-proie; 2. l'omble; 3. les changements climatiques; 4. les changements environnementaux; 5. les mammifères marins et la biodiversité marine]
 - Révision professionnelle du texte;
 - Création d'illustrations, de schémas et de cartes ou octroi de licences pour leur création;
 - Mise en page (présentation générale du document, y compris la mise en page associée en quatre [4] langues différentes [anglais, français, inuktitut et inuinnaqtun, pour laquelle une copie du texte traduit sera fournie à l'entrepreneur par le responsable du projet ou le responsable technique]).

La production d'autres documents de synthèse peut être requise.

5.2.4 Travaux d'infographie

POLAIRE prévoit que l'entrepreneur devra appuyer la production de 10 à 15 infographies au cours de 2020-2021 et 2021-2022.

Certains travaux d'infographie peuvent comprendre :

- Création de l'infographie n° 1. [Correspondant au rapport n° 1; rapport infographique sur les changements climatiques – Synthèse et aperçu pan-nordique dans les régions du Nord et de l'Arctique]
- Création des infographies n° 2, n° 3, n° 4, n° 5, et n° 6. [Correspondant au rapport n° 2; rapport infographique sur la base de données des populations autochtones du Nord]
- Création des infographies n° 7 et n° 8. [Correspondant au rapport n° 3; rapport infographique d'analyse économique sur la science et la technologie 2015-2020]
- Création des infographies n° 9, n° 10, n° 11, et n° 12. [Infographie sur la science et la technologie, y compris, mais sans s'y limiter, les travaux de Robert Cooke sur 1. les énergies de remplacement, 2. la gestion des eaux grises et 3. la transformation des déchets en énergie; les travaux de Donald McLennan sur la surveillance des écosystèmes et l'ébauche de concept infographique de systèmes socioécologiques bien développés; et autres]

D'autres travaux d'infographie pourraient être requis.

5.2.5 Travaux de cartographie

POLAIRE prévoit que l'entrepreneur devra appuyer la production de cartes au cours de 2020-2021 et 2021-2022.

Certains travaux de cartographie peuvent comprendre :

- Création de la carte n° 1. [Correspondant au rapport n° 2; rapport cartographique sur la base de données des populations autochtones du Nord]

D'autres travaux de cartographie pourraient être requis.

5.2.6 Production d'affiches

POLAIRE prévoit que l'entrepreneur devra appuyer la production d'affiches au cours de 2020-2021 et 2021-2022.

Production de certaines affiches pouvant comprendre :

- Création de l'affiche n° 1. [Correspondant au rapport n° 2; rapport cartographique sur la base de données des populations autochtones du Nord]
- Création de l'affiche n° 2. [Correspondant au rapport n° 3; rapport d'analyse économique sur la science et la technologie 2015-2020]

La production d'autres affiches peut être requise.

5.3 Déterminer les renseignements supplémentaires nécessaires pour accomplir les tâches requises.

5.4 Obtenir et analyser les renseignements nécessaires liés à la tâche.

6. PRODUITS LIVRABLES

- 6.1** Dès la réception de l'approbation de l'approche et de la méthodologie par le responsable du projet ou le responsable technique, élaborer un plan de travail détaillé qui détermine ce qui suit :
- 6.1.1** Tâches à exécuter;
 - 6.1.2** Produits livrables à soumettre;
 - 6.1.3** Rôles et responsabilités proposés pour effectuer le travail;
 - 6.1.4** Calendrier d'exécution de chaque tâche autorisée et présentation de chaque produit livrable;
 - 6.1.5** Coût associé à l'exécution de chaque tâche autorisée et de chaque produit livrable.
- 6.2** Soumettre le plan de travail détaillé au responsable du projet et au responsable technique aux fins d'examen, de commentaires et d'approbation dans un délai d'une (1) semaine après la réunion initiale.
- 6.3** Tous les produits livrables doivent être soumis sous forme de version provisoire au moins deux (2) jours avant la date de livraison indiquée dans le plan de travail détaillé afin de permettre au responsable du projet ou au responsable technique d'apporter leur contribution. L'entrepreneur pourrait être tenu de présenter des versions provisoires révisées comprenant les changements requis. Les produits livrables ne seront considérés comme définitifs qu'après confirmation écrite par le responsable du projet ou le responsable technique.
- 6.4** Tous les services fournis par l'entrepreneur en vertu du contrat doivent, au moment de l'acceptation, être exempts de vices d'exécution et satisfaire aux exigences du contrat. Si l'entrepreneur doit corriger ou reprendre les travaux ou une partie de ceux-ci, il doit le faire à ses frais.
- 6.5** L'entrepreneur doit fournir toutes les copies électroniques des produits livrables en utilisant la suite logicielle Microsoft Office (version 2011, ou plus récente) et, le cas échéant, la suite logicielle de création Adobe, ou d'autres formats acceptables déterminés par le responsable du projet ou le responsable technique.

7. PHASES

Les phases du contrat seront entreprises conformément aux tâches autorisées. Chaque tâche autorisée comportera trois (3) phases : 1. *conception*, 2. *exécution*, et 3. *clôture*.

7.1 Conception

- 7.1.1** Sur approbation de la tâche autorisée par l'autorité contractante, attribuée par le responsable de projet ou le responsable technique, l'entrepreneur doit effectuer des activités de conception préparatoire :
- Indiquer les renseignements, le matériel et les outils nécessaires à l'exécution de la conception technique et à la préparation des travaux;
 - Examiner, obtenir, revoir ou améliorer, affiner et réviser professionnellement les renseignements, le matériel et les outils nécessaires pour réaliser la conception technique, et se préparer à effectuer les travaux.

7.2 Exécution des travaux

- 7.2.1** Dès réception de l'approbation par l'autorité contractante, commencer les activités d'exécution ou réaliser les activités de mise en œuvre qui suivent :
- Obtenir les renseignements, le matériel et les outils nécessaires à l'exécution des travaux;
 - Analysez les renseignements;
 - Produire une version provisoire du produit livrable;
 - Soumettre la version provisoire du produit livrable au responsable du projet et au responsable technique pour deux (2) examens, des commentaires et une version presque définitive aux fins d'approbation supplémentaire selon le calendrier indiqué dans le plan de travail détaillé. Ces versions provisoires progressives intégreront les révisions et les directives du responsable du projet ou du responsable technique et prévoiront deux itérations (aller-retour) de discussions entre le responsable du projet ou le responsable technique et l'entrepreneur (version presque définitive et version définitive).

7.3 Clôture

- 7.3.1** Soumettre la version définitive du produit livrable au responsable du projet et au responsable technique aux fins d'examen, de commentaires et d'approbation.
- 7.3.2** Fournir un transfert de connaissances et des produits au responsable du projet et au responsable technique, ainsi qu'aux autres parties prenantes indiquées par le responsable du projet et le responsable technique.

8. CONTRAINTES

- 8.1** Tous les produits livrables doivent répondre aux exigences de la *Loi sur les langues officielles*.
- 8.2** Pendant la production des produits, l'entrepreneur doit s'assurer que les produits sont conformes au Programme de coordination de l'image de marque, appropriés sur le plan culturel et axés sur le sujet, intégrant l'image de marque de Savoir polaire Canada selon les besoins et fournissant des fichiers d'origine distincts des images et du contenu.
- 8.3** Le travail sera considéré comme achevé lorsqu'il aura été accepté et approuvé par le responsable du projet ou le responsable technique.
- 8.4** Tous les produits livrables doivent respecter les normes d'accessibilité du Conseil du Trésor ([Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 – Niveau AA](#)) et des fichiers sources distincts pour les images et le contenu doivent être fournis.
- 8.5** Tous les travaux doivent être exécutés par du personnel agréé, sans qu'aucun cachet ni droit de représentation ne soit versé, et les copies des formulaires de consentement des figurants doivent être fournies à POLAIRE sur support papier, en format PDF ou Microsoft Word.

9. SOUTIEN FOURNI PAR SAVOIR POLAIRE CANADA

POLAIRE s'efforcera, à la discrétion du responsable du projet ou du responsable technique, de fournir les éléments suivants à l'entrepreneur pour qu'il réalise les travaux prévus au contrat :

- documents internes pertinents;
- consultations prévues avec les intervenants ministériels;
- examen et approbation rapides des produits livrables, accompagnés de commentaires (de 5 à 10 jours ouvrables environ, à moins d'indication contraire).

Le responsable du projet ou le responsable technique fournira à l'entrepreneur une copie du texte traduit approuvé de l'anglais en français, en inuktitut et en inuinnaqtun, nécessaire pour que l'entrepreneur puisse accomplir les tâches autorisées connexes.

10. LIEU DE TRAVAIL

L'entrepreneur devra effectuer les travaux dans ses propres installations, mais ses ressources doivent être disponibles pour participer à des réunions avec le responsable du projet ou le responsable technique et le personnel de POLAIRE, le cas échéant. Ces réunions peuvent avoir lieu par vidéoconférence ou téléconférence, selon ce que détermine le responsable du projet ou le responsable technique.

11. DÉPLACEMENTS

L'entrepreneur n'a pas à se déplacer pour réaliser les tâches autorisées.

12. EXIGENCES EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES

La principale langue de travail sera l'anglais. Tous les produits livrables doivent être soumis en anglais. Tous les produits livrables doivent répondre aux exigences de la *Loi sur les langues officielles*. POLAIRE prendra les dispositions nécessaires pour la traduction entourant les produits livrables produits par l'entrepreneur, selon les besoins pour la mise en page et la mise au point de la conception (une [1] première version provisoire, une [1] version presque définitive et une [1] version définitive). Ces versions provisoires progressives intégreront les révisions et les directives du responsable du projet ou du responsable technique et prévoiront deux itérations (aller-retour) de discussions entre le responsable du projet ou le responsable technique et l'entrepreneur (version presque définitive et version définitive).